

Département de l'Isère
Commune de CRAS

4.2

P.L.U. Plan Local d'Urbanisme

OAP n°2
qualité architecturale et paysagère

Phase Arrêt du PROJET

*Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du Projet de PLU,
en date du 11.09.2019*

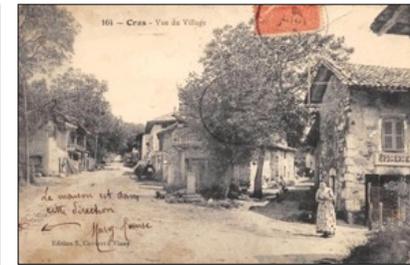
Le maire,

Laurence JANET, urbaniste, mandataire
3 rue Ste Catherine – 69001 LYON
laurencejanet.urba@gmail.com

Vincent LIMARE, cartographie / infographie
13 rue Abbé Boisard – 69007 LYON
vincent.limare@outlook.com

1. Gérer et maîtriser l'évolution des paysages

1. a. *Maintenir les points de vue et préserver l'ouverture des unités paysagères remarquables*
1. b. *Sauvegarder et valoriser les éléments paysagers à caractère patrimonial*
1. c. *Protéger et (re) planter les arbres remarquables*
1. d. *Encadrer la transformation du couvert végétal*



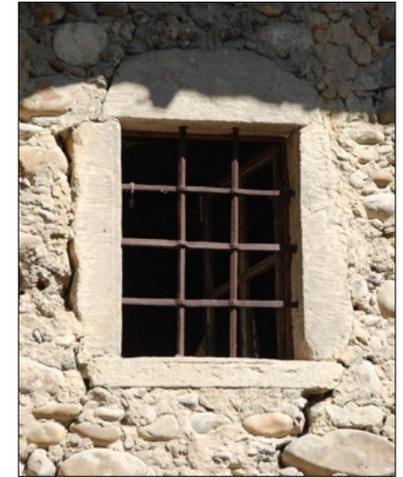
2. Retrouver une identité locale dans l'architecture contemporaine

2. a. *Identifier, observer et adopter les relations espace public/espace privatif du cadre bâti ancien*
2. b. *Trouver des références volumétriques et programmatives dans le bâti ancien*
2. c. *Retrouver l'inventivité et la créativité de l'architecture vernaculaire locale*

Volumes et gabarits qui peuvent servir de référence pour l'habitat groupé (compacité)

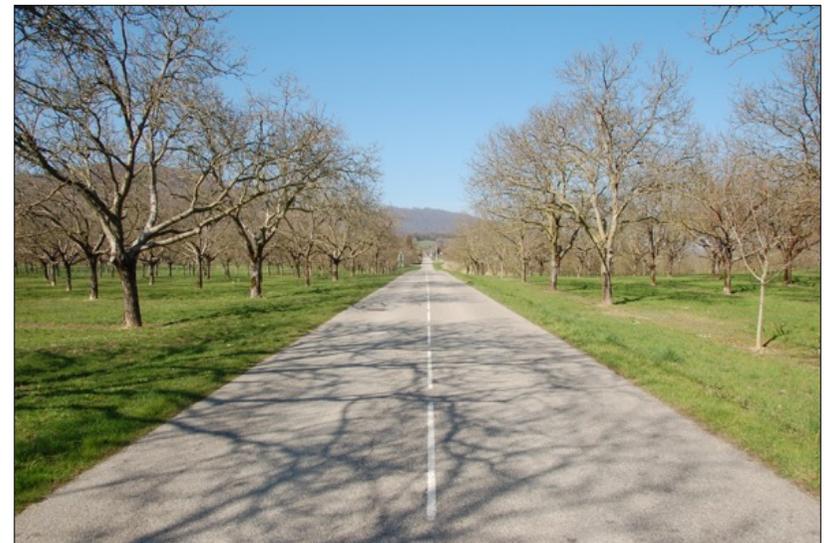


OAP n° 2 : qualité architecturale et paysagère



Photos :

- Gauche : *drainage vers la zone humide du Château,*
- Droite haut : *fenêtre avec ses barreaux à l'entrée de la Combe du Moulin,*
- Droite milieu : *galets et pisé vers Chalamand.*
- Droite bas : *route encadrée de noyeraies vers La Fourlière.*

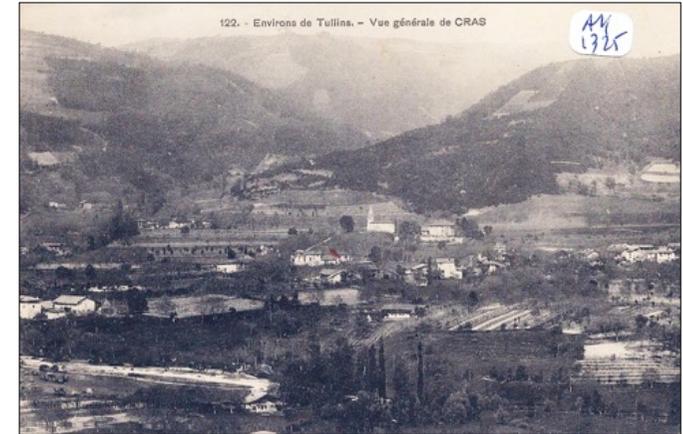


1. Gérer et maîtriser l'évolution des paysages



Photos :

- Gauche haut : *déprise agraire et reboisement vers Le Sabu,*
- Gauche milieu : *noyeraie au Marais,*
- Gauche bas : *fermeture de la zone humide du Marais avec reboisement ,*
- Bas milieu : *bâtiments abandonnés à La Combe du moulin,.*
- Bas droite : *lotissement à La Péратиèrè,*
- Ci contre : *CPA du début du 20^e siècle.*



Les paysages de la commune ont connu une évolution très marquée, résultant de la mutation des activités agricoles qui s'est opérée depuis plusieurs décennies.

Il est ainsi aujourd'hui difficile de reconnaître le territoire communal tel qu'il apparaît sur les cartes postales du début du 20^e siècle.

Les processus de reforestation, l'expansion de la nuculture, la disparition de la céréaliculture, l'abandon des zones humides, la réduction du nombre des exploitations agricoles et le développement de l'urbanisation contribuent à la dégradation de la qualité paysagère.

Maîtriser l'impact paysager des transformations de l'agriculture constitue donc un objectif territorial et environnemental important.



1. a. Maintenir les points de vue et préserver l'ouverture des unités paysagères remarquables



Vue sur la «plaine» du Marais depuis la D 153 en venant de Morette.



Vue sur le «versant» de Muzias et Margarat en descendant de La Pératière vers Le Marais.



Vue sur le versant agricole ouvert du Mont Ferrier

Maintenir les points de vue :

L'expansion de la nuciculture contribue à limiter les possibilités de découverte paysagère du territoire communal.

Il conviendra donc préserver les points de vue en maintenant la prairie sur ses positions actuelles.

Préserver l'ouverture des unités paysagères remarquables :

L'évolution des pratiques agricoles incite à proposer la conservation en l'état des unités paysagères affirmant l'identité «montagnarde» de la commune.

Ceci concerne notamment l'ensemble de la vallée du Pérolat s'étirant depuis la Combe du Moulin jusqu'au Haut Mont Ferrier.

1. b. Sauvegarder et valoriser les éléments paysagers à caractère patrimonial



L'identité du territoire communal est très liée à la présence de nombreux éléments paysagers à caractère patrimonial qu'il convient de reconnaître, de valoriser et d'entretenir. Témoignages de pratiques agricoles ou culturelles anciennes, la plupart tombées en désuétude, ces éléments sont néanmoins souvent réutilisables et transposables dans des contextes et des usages contemporains :

- plantations de châtaigniers,
- dispositifs de gestion et de distribution de l'eau,
- modes de plantation des arbres à fruits, etc.

Il convient enfin d'insister sur l'importance de l'entretien (fauche) des zones humides qui permettait leur préservation.

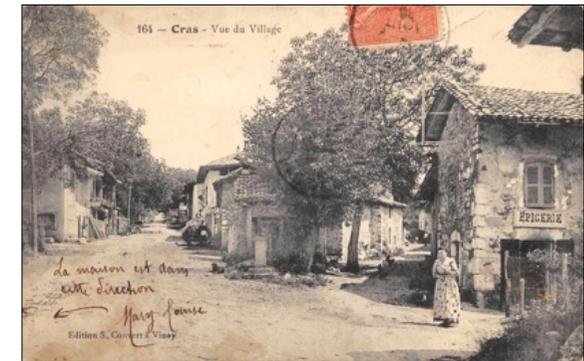


Photos :

- Gauche haut : *gros châtaigniers greffés au Sabu,*
- Gauche milieu : *étang du Colombier,*
- Gauche bas : *verger à l'abandon au Sabu,*
- Bas milieu : *grande prairie ouverte au Suzet,*
- Bas droite : *pelouse dans la zone humide du Marais,*
- Droite haut : *bassin au Mont Ferrier.*



1. c. Protéger et (re) planter les arbres remarquables



Photos :

- Gauche haut : greffe sur un très vieux châtaignier au Sabu,
- Haut milieu : plantation de noyers devant une aubépine en fleur au Sabu,
- Gauche milieu : pré-noyeraie au Sabu,
- Gauche bas : gros tilleul (?) chemin des Feugères,
- Ci-dessus : fruitier dans une cour de ferme,
- Droite milieu : la place de l'arbre dans le village au début du 20^e siècle,
- Droite bas : arbres d'ornements à proximité du Château.



L'arbre est à Cras comme partout un élément paysager important.

L'arbre de haute tige y a toujours été un compagnon fidèle de la maison et de la ferme quand ce n'est pas du bord de route ou du carrefour.

Au-delà de leur inventaire et de leur protection, les arbres remarquables doivent retrouver leur place au village. L'emblématique noyer doit lui peut-être se réinventer en retrouvant ses modes de plantation traditionnels.

1. d. Encadrer de façon réglementaire la transformation du couvert végétal



L'importation de matériel végétal «exogène» et l'expansion spectaculaire des plantations de noyers doivent trouver des réponses réglementaires dans le PLU:

- encadrement des nouvelles plantations, notamment de noyers,
- préconisation d'essences locales et de typologie adaptée pour les haies et clôtures.

Photos :

- Ci-dessus : *monoculture intensive du noyer, chemin du Marais,*
- Droite milieu : *(re)plantation récente d'une noyeraie vers La Foulière,*
- Gauche bas : *haie de laurier face à la zone humide du Marais,*
- Milieu bas : *plantation anachronique d'épicéas sous La Pératière,*
- Gauche bas : *reboisement des lisières dans les secteurs en pente difficilement fauchables, au Sabu.*



2. Retrouver une identité locale dans l'architecture contemporaine



Durant les dernières décennies le développement de l'urbanisation sur la commune de Cras s'est opéré à proximité immédiate ou en continuité du tissu bâti historique qui s'est lui-même transformé dans le même temps.

...

La référence à cette architecture vernaculaire, tant dans la volumétrie que dans la diversité de son vocabulaire - notamment issue des dispositifs de séchage des noix-, semble une orientation intéressante aussi bien pour les projets de réhabilitation du bâti existant que pour les projets de construction neuve.



Photos :

- Gauche haut : très vieux bâtiment traditionnel au Mont Ferrier,
- Droite haut : ancien bâtiment d'habitation, vers Chalamand,
- Ci dessus :, mur en pisé avec soubassement en galets, vers Chalamand
- Gauche milieu : tuiles canal anciennes stockées contre un noyer,
- Gauche bas : bâti traditionnel à La Péратиère,



2. a. Identifier, observer et adopter les relations espace public/espace privatif du cadre bâti ancien

L'habitat rural ancien de Cras s'apparente pour une part non négligeable à de l'habitat villageois dans lequel les relations entre espace privé et espace public présentent une grande variabilité avec, tantôt les contraintes d'un accès libre et ouvert aux bâtiments d'exploitation, tantôt la nécessité d'avoir des espaces ou des locaux clos mais directement accessibles, tantôt encore la nécessité de clore des espaces ouverts (jardins) avec des murets.

Cette diversité rompt la monotonie et diversifie l'expression architecturale. Il convient de l'intégrer de façon réglementaire au PLU pour mieux intégrer les projets contemporains au tissu bâti existant sur la commune.



Photos :

- Haut : muret séparatif en pierre à La Péратиèrè,
- Milieu : vue panoramique du tissu bâti à La Péратиèrè et complexité des relations entre espace privé et espace public,.
- Gauche bas : fermeture et isolement espace privé/espace public en milieu pavillonnaire.
- Ci-contre : Ouverture sur l'espace public dans le bâti ancien, à La Judée.

2. b. Trouver des références volumétriques et programmatives dans le bâti ancien



L'évolution historique du bâti (ancien) génère des formes complexes et diversifiées. Ce caractère évolutif du bâti doit être pris en compte pour lui-même dans les projets de construction neuve. Mais la modernité des solutions trouvées peut également fournir des références très intégrables dans les projets architecturaux contemporains (neuf et réhabilitation).



Photos :

- Gauche haut : *diversité des fonctions et complexité des formes au Faix,*
- Droite haut : *bâtiment agricole vers Chalamand,*
- Gauche bas : *bâtiment agricole et habitation accolés au chef-lieu,*
- Droite bas : *façade «rue» au chef lieu.*

2. c. Retrouver l'inventivité et la créativité de l'architecture vernaculaire locale



Photos :

- Haut gauche : *une réalisation d'Aplomb au chef lieu,*
- Haut milieu : *pignon salle polyvalente,*
- Droite haut : *détail du pignon de l'école publique au chef-lieu,*
- Droite milieu : *bâtiment agricole (nuciculture), à La Combe du Moulin,*
- Bas droite : *détail séchoir noix à La Judée,*
- Bas milieu : *ensemble agricole à La Judée,*
- Bas gauche : *petit garage avec bardage bois, chemin de l'église.*

À Cras, l'architecture «traditionnelle» peut-être considérée comme un catalogue d'idées et de solutions pour la création architecturale contemporaine. Différents exemples montrent sur la commune l'intérêt de ces réutilisations, notamment pour l'utilisation du bois en ossature et en habillage. Cette utilisation doit être rendue possible, mais encadrée, au plan réglementaire.

